

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-603594

62765

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8918

Société : R.A.N

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SKALLI HOUSSAINI TAYEB

Date de naissance : 02-12-1963

Adresse : 716 Boulevard de Fes CALIFORNIE
CASABLANCA

Tél. : 06 60 14 6 19 34

Total des frais engagés : 2300,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mouna BENHADDOU
16 BIS, Angle Boulevard Moulay Youssef
et Hassan 1^{er} Résidence Sidi
Téléfax : 05 22 88 08 08

Date de consultation : 15/02/2021

Nom et prénom du malade : SKALLI HOUSSAINI TAYEB

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02/2021	S	3000 Dhs		INP : BSS179ABDOP Dr. Mouna BENHABDOU 16 Bis. Angle Boulevard Moulay Youssef et Hassan 1 ^{er} Résidence Scour 05 23 83 08 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE KARIM	17					2.000,00
341, Souk Ennajd Derb Ghallef	02					
Casa - Tél : 06.03.76.66.68	21					
<i>Karim</i>						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Cabinet Bidisciplinaire

Ophtalmologie / Gynécologie - Obstétrique



Professeur Mouna BENHADDOU

الدكتورة منى بنحدو

Ex- Professeur A. à la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ophtalmologue

اختصاصية في جراحة و أمراض العيون

Maladie et chirurgie des yeux-Ophtalmologie Pédiatrique-
Strabisme-lentille de contact-Rétine

Consultation sur rendez-vous

Casablanca le :

15/02/2021

الدار البيضاء في :

Mme

SKALLI Housseini Ghita

LUNETTES POUR VISION DE LOIN:

OD : - 2 (-0,75 à 180°)
OG : - 2 (-0,50 à 180°)

VERRES ORGANIQUES ANTIREFLET
+ MONTURE

Dr. Mouna BENHADDOU
16 Bis, Angle Boulevard Moulay Youssef
et Hassan 1^{er} Résidence Sorour
Tél/Fax: 05 22 88 08 08

OPTIQUE KARIM
341, Souk Ennajd Derb Ghallef
Casa - Tél: 06.03.76.66.68

OPTIQUE KARIM
 841-SOUK ENNAJD DERB GHALLEF
CASABLANCA



FACTURE N°: Fz 17.

M. Melle / Mme : SKALLI Housseini Ghita

Casablanca, le 17/02/21

Désignation	Quantité	Prix .Unitaire (ht)	Prix .total (ht)
- Monture	1	600,00	600,00
- Verres organiques Antireflets Ø70 $\text{OD} = -2 (-0,75 \ 180^\circ)$ $\text{OG} = -2 (-0,50 \ 180^\circ)$	1 1	700,00 700,00	1400,00
TOTAL HT: 2000,00 TVA: 0 TOTAL TTC: 2000,00			

Arrêtée la présente Facture à la Somme de

Deux mille dirhams

OPTIQUE KARIM
 841, Souk Ennajd Derb Ghallef
 Casa - Tél: 06.03.76.66.68